



CH-3003 Berne, SECO, ABAS/bkd

Aux destinataires de la procédure d'audition  
selon liste ci-jointe

Référence: 2012-12-04/218

Spécialiste: bkd

Berne, 7 décembre 2012

## **Révision de l'Ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) : Personnel au sol de la navigation aérienne**

### **Audition**

Madame, Monsieur,

L'article 12, alinéa 1<sup>er</sup>, OLT 2 applicable au personnel au sol de la navigation aérienne prévoit que les travailleurs bénéficient d'au moins 26 dimanches de congé par année civile. Depuis de nombreuses années, le SECO délivre un nombre considérable de dérogations particulières aux entreprises de la navigation aérienne employant du personnel au sol. Sur la base de ces dérogations, le nombre de dimanches de congé peut être réduit à 20 voire à 15 par année civile en cas de circonstances exceptionnelles.

Suite au dépôt d'une intervention parlementaire visant à réduire d'avantage le nombre de dimanches de congé pour cette catégorie de personnel, le SECO a entamé des discussions avec les partenaires sociaux afin de trouver une solution à cette situation. Les négociations ont abouti à un compromis qui tient compte du contenu des dérogations accordées par le SECO jusqu'à ce jour. Ce compromis est à la base de la révision de l'OLT 2. Nous vous transmettons en annexe la modification envisagée ainsi que les explications afférentes.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Deborah Balicki

Effingerstrasse 31, 3003 Berne

Tél. +41 (31) 322 29 36, Fax +41 (31) 322 78 31

deborah.balicki@seco.admin.ch

www.seco.admin.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos prises de position d'ici le

**15 février 2013**

par courrier postal à notre adresse:

**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Protection des travailleurs  
Effingerstrasse 31  
3003 Berne**

et de transmettre la version électronique de votre courrier à **abas@seco.admin.ch** dans le même délai.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires supplémentaires des documents de la procédure d'audition à l'adresse Internet suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

En vous remerciant d'avance de votre disponibilité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie

Dominique Babey

Chef suppléant de la Direction du travail

**Annexes:**

- Projet de modification de l'ordonnance
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires de l'audition